

## Condensé du dossier

. Il est demandé de respecter la décision du Tribunal Administratif de Marseille de réduire en dessous des normes les 6 paramètres litigieux de pollution. Il est demandé d'aller plus loin dans les 2 à 3 ans à venir en épurant en totalité l'effluent (station d'épuration zéro polluants) de façon à arrêter le rejet dans le parc national des calanques et recycler sur place les eaux épurées. Une bonne façon de répondre au chantage à l'emploi de l'industriel.

. Il est demandé de mettre en place des mesures drastiques de protection de la population et de l'environnement au niveau des dépôts à terre et, dans les 2 à 3 ans à venir, de confiner ou de traiter pour élimination l'ensemble des dépôts à terre.

. Ne pas oublier, qu'à l'origine, tous les rejets devaient être arrêtés au 31 décembre 2015 et non uniquement les boues rouges. L'industriel s'y était engagé officiellement.

. A défaut nous sommes déterminés à continuer à saisir la justice en étroite synergie avec la mobilisation de plus en plus forte du monde associatif et de la population, face à l'inaction, voire à une sorte de complicité des autorités.

Il n'est pas tolérable de maintenir une industrie polluante en plein milieu d'une zone naturelle et urbanisée !

Il n'est pas soutenable que les calanques soient le seul parc national au monde discrédité par un permis de polluer et d'empoisonner sa flore et sa faune marines !

Il faut mettre fin, dès que possible, à cette situation scandaleuse qui éclabousse et discrédite notre pays !